

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES PM10 A MONTRAVEL



Dépassement de seuil d'information et de recommandations

Communiqué du : 10/01/2023

Statut de l'alerte

Terminée

Bulletin n°

DSI_2023_002_MTR_PM10

Observations :

Dans le secteur de Montravel, de fortes concentrations en poussières fines PM10 sont mesurées depuis la soirée du 09/01/2023.

Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi ce jour, mardi 10 janvier 2023, à 09h00 avec une valeur de 50.4 µg/m³, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

Mise à jour le 11/01/2023 à 09h00 : Les concentrations sont en baisse ce jour depuis le début de journée, et le dépassement du seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) s'est terminé aujourd'hui (11/01/2023) à 06h00 avec une valeur de 49.7 µg/m³, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

La valeur limite journalière de 50 µg/m³ (à ne pas dépasser plus de 35 fois par année civile) a été également dépassée avec une valeur de 53.2 µg/m³ en moyenne sur la journée du 10/01/2023.

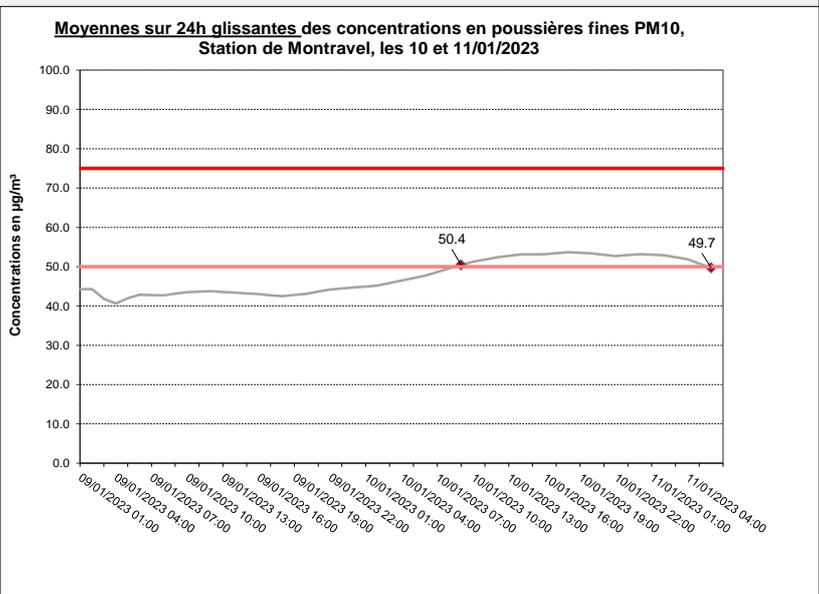
Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens à forts de secteurs ouest-sud-ouest à ouest sont mesurés depuis le 08/01/2023.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrales thermiques - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, les centrales thermiques de Doniambo sont alimentées en fioul TBTS depuis le 10/01/2023 à 9h21.

Zones concernées	Montravel - quartier situé à l'est de Doniambo
Polluant	Poussières fines en suspension PM10
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	50.4 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 10/01/2022 à 09h00
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	49.7 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 11/01/2022 à 06h00
Durée du dépassement	21h
Moyenne maximale sur 24h glissantes	53.7 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 10/01/2022 à 18h00
Moyennes journalières	53.2 µg/m ³ le 10/01/2023



Le seuil d'information et recommandations pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur.

Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Les PM10 en bref

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure